



AMR 01/8189/2018

LETTRE OUVERTE AUX CHEFS D'ÉTAT PARTICIPANT AU VIII^e SOMMET DES AMÉRIQUES

Amnesty International salue la tenue du VIII^e Sommet des Amériques, cadre régional permettant de promouvoir le dialogue entre les différents États du continent américain. L'organisation considère qu'il est indispensable de faire des droits humains une priorité, véritable axe transversal des politiques publiques en Amérique, sans lequel il est impossible d'aborder sérieusement le thème central de ce Sommet, à savoir la « Gouvernance démocratique face à la corruption ». À cet égard, d'importantes fractures sociales, économiques et participatives persistent sur le continent, sous des formes plus ou moins latentes. L'Amérique reste ainsi la région du monde la plus marquée par les inégalités et la violence.

Exacerbées par les ravages engendrés par des niveaux de violence élevés (vagues d'homicides, de disparitions forcées et de détentions arbitraires), la discrimination et les inégalités restent très présentes sur le continent. Les défenseurs des droits humains souffrent également de cette violence lorsqu'ils cherchent à mener à bien leurs actions. Les peuples autochtones continuent de souffrir de discriminations. Leurs droits économiques, sociaux et culturels sont constamment bafoués, notamment leur droit à vivre sur leurs terres ancestrales et à pouvoir donner ou non leur accord libre, préalable et informé en cas de projet susceptible de les affecter. De manière générale, les progrès enregistrés par les États américains en matière de protection des droits des femmes et des fillettes, ainsi que des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres/transsexuelles et intersexuées (LGBTI) ont été bien modestes.

Des millions d'Américains restent exposés au quotidien à des manifestations de violence extrêmes, notamment dans des pays comme le Brésil, le Salvador, le Honduras, le Mexique ou le Venezuela. Cette violence est alimentée par la prolifération d'armes clandestines et par l'influence croissante et la présence de plus en plus notable de groupes relevant de la criminalité organisée.

Bon nombre d'États continuent d'avoir recours à des méthodes répressives, n'hésitant pas à se servir de manière abusive des forces de sécurité et de la justice pour faire taire toute dissidence et toute critique, et permettant aux auteurs d'actes de torture et de mauvais traitements à grande échelle de jouir d'une totale impunité. Beaucoup de gouvernements se satisfont d'une situation caractérisée par des inégalités, une pauvreté et des discriminations très souvent favorisées par la corruption et le non-respect de l'obligation de rendre des comptes. Parallèlement, les Américains sont très nombreux à partir de chez eux, dans l'espoir d'échapper à la répression, à la violence, à la discrimination et à la misère. Beaucoup d'entre eux sont de nouveau victimes d'abus au cours de leur fuite ou en arrivant dans les pays où ils pensaient trouver refuge.

Dans ce contexte, nous demandons aux États participant au VIII^e Sommet des Amériques à faire en sorte que figure dans la déclaration finale un engagement ferme de garantir la protection des droits humains de tous et de toutes, sans la moindre distinction. Cet engagement devra se traduire sans attendre dans les actes et les politiques des États américains.

Amnesty International souhaite profiter de l'occasion qui lui est donnée par cette rencontre régionale pour réitérer devant tous les chefs d'État qui y participeront un certain nombre de considérations concernant la situation en matière de droits humains sur le continent :

Une rhétorique régressive en matière de droits humains et ses effets en Amérique

D'un bout à l'autre de la région, des millions de personnes sont confrontées à une crise des droits fondamentaux aggravée par un recul de la protection de ces droits dans les textes, au niveau des politiques publiques et dans la pratique, ainsi que par le recours de plus en plus fréquent à un discours régressif et diviseur.



Aux États-Unis, l'administration de Donald Trump n'hésite pas à s'exprimer contre les droits humains et en faveur de la discrimination et de la xénophobie. Une ligne qui s'exprime à travers la signature d'une série de décrets présidentiels qui menacent les droits fondamentaux de millions d'êtres humains, aux États-Unis comme à l'étranger. Les décrets de l'exécutif qui ont suspendu pendant 120 jours le programme de réinstallation des réfugiés, ainsi que la réduction à 45 000 du nombre maximum des personnes susceptibles d'être accueillies, en pleine crise des réfugiés, ont un effet dévastateur sur les femmes et les hommes originaires d'Amérique centrale, du Mexique et d'autres pays de la région en quête de protection face à la violence généralisée qui règne chez eux.

En particulier, la suppression de certains dispositifs humanitaires comme le Statut de protection temporaire (*Temporary protected status*, TPS), qui permet aux ressortissants du Salvador, d'Haïti et du Nicaragua de travailler légalement aux États-Unis, ou l'interruption de l'Action différée pour les arrivées d'enfance (DACA, *Deferred Action for Childhood Arrivals*), qui menace les permis de travail provisoires de quelque 700 000 immigrés sans papiers, ont non seulement des effets nocifs immédiats, mais constituent également un net recul en matière de droits humains, de politique d'immigration et d'accueil des réfugiés.

Ailleurs, au Venezuela, un pays qui connaît actuellement la pire crise des droits humains de son histoire, les voix dissidentes qui s'élèvent contre le président de la République, Nicolas Maduro, sont la cible d'une rhétorique servant à justifier de graves violations des droits fondamentaux (détentions arbitraires, agressions contre des civils, actes de torture et autres mauvais traitements), sur fond de crise humanitaire frappant l'ensemble de la population.

La régression enregistrée en matière de droits humains a également des conséquences dévastatrices pour les femmes et les fillettes. Aux États-Unis, le rétablissement et l'extension de la « règle du bâillon mondial » (*global gag rule*) se sont traduits par une diminution d'environ 8,8 milliards de dollars de l'aide extérieure apportée aux programmes internationaux de santé qui proposent l'interruption volontaire de grossesse parmi leurs services, voire se contentent d'évoquer l'avortement. Pour la seule Amérique latine, où les experts estiment à quelque 760 000 le nombre de femmes soignées chaque année pour des complications dues à des IVG pratiquées dans de mauvaises conditions, la politique du gouvernement des États-Unis met en danger la vie d'innombrables femmes et jeunes filles.

Autre exemple regrettable : la décision adoptée en octobre 2017 par le ministère de l'Éducation et des Sciences du Paraguay, interdisant la diffusion et l'utilisation de documents et autres éléments faisant référence à ce que ce ministère considère comme « la théorie ou l'idéologie du genre », constitue un grave revers en matière de droits humains et va à l'encontre des obligations internationales contractées par ce pays.

Les femmes, les fillettes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres/transsexuelles et intersexuées (LGBTI) sont victimes de discriminations et d'une violence permanente en raison des préjugés et des stéréotypes qui continuent d'avoir cours au sein de nos sociétés. Éliminer l'éducation en faveur de l'égalité du cursus scolaire revient à promouvoir officiellement ces discriminations et cette violence, avec les conséquences extrêmement graves que cela entraîne.

Accès à la justice et lutte contre l'impunité

L'impunité reste généralisée. Elle constitue un facteur crucial dans les exactions et les violations des droits humains perpétrées dans bien des pays du continent. Quelques exemples récents mettent en lumière le contentieux accumulé en matière de justice :

Dans des pays comme le Mexique, les arrestations et les détentions arbitraires constituent des pratiques généralisées, qui donnent souvent lieu à d'autres atteintes aux droits fondamentaux, qui, dans la majorité des cas, n'entraînent pas d'enquête sérieuse. Plus de 35 000 personnes sont actuellement portées disparues, sans parler du nombre alarmant d'exécutions extrajudiciaires. La torture et, plus généralement, les mauvais traitements constituent une pratique courante, à laquelle les forces de sécurité ont recours en toute impunité et de façon habituelle pour contraindre des détenus à signer de faux « aveux ».



Le haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme relève dans un récent rapport que l'enquête officielle menée sur l'affaire des 43 étudiants d'Ayotzinapa victimes de disparition forcée depuis 2014 a elle-même donné lieu à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements, ainsi qu'à des faits de dissimulation et de falsification de preuves. Les autres affaires ne sont guère mieux gérées.

Ailleurs, Pedro Pablo Kuczynski a gracié, alors qu'il était à la tête du Pérou, l'ex-président Alberto Fujimori, condamné en 2009 à 25 années d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité, mettant un terme par la même occasion à toutes les procédures pénales encore en cours contre celui-ci. Cette mesure a de graves conséquences pour le droit des victimes d'atteintes au droit international et de violations graves des droits humains à l'établissement de la vérité, à la justice et à des réparations.

L'an dernier, des centaines de personnes sont descendues dans la rue au Guatemala pour dire leur dégoût face à l'impunité et à la corruption. Ce pays d'Amérique centrale a connu une crise politique qui a vu plusieurs membres du gouvernement démissionner face à la volonté du président de la République, Jimmy Morales, d'expulser le directeur de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, organisme indépendant créé en 2006 par le gouvernement guatémaltèque et l'ONU afin de renforcer l'état de droit après un long conflit.

Au Chili, les autorités ont classé en 2017 l'enquête ouverte sur la séquestration et la torture présumées du leader mapuche Víctor Queipul Hueiquil. Cette décision a fait passer un message démoralisant à tous ceux et celles qui défendent les droits humains dans ce pays, les investigations réalisées n'ayant apparemment été ni exhaustives ni impartiales. Les charges de terrorisme qui pesaient contre la *machi* Francisca Linconao, elle aussi dirigeante indigène, et 10 autres membres de la communauté mapuche ont été abandonnées, faute d'éléments susceptibles de prouver leur implication dans la mort de deux personnes, en janvier 2013. La cour d'appel a cependant annulé cette décision au mois de décembre.

La crise des réfugiés

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 57 000 personnes originaires du Honduras, du Guatemala et du Salvador ont demandé l'asile à l'étranger. Nombre d'entre elles ont été contraintes de rentrer dans leur pays, où l'absence d'une protection efficace les exposait aux mêmes dangers et aux mêmes conditions qu'elles avaient voulu fuir.

Parallèlement à la crise des réfugiés que connaît l'Amérique centrale, Amnesty International se doit d'attirer l'attention sur la situation au Venezuela, qui a entraîné une sensible hausse du nombre de réfugiés vénézuéliens. Une hausse qui ne peut se comprendre si l'on ne prend pas en considération la crise des droits humains que traverse actuellement ce pays.

Manifestations et recours excessif à la force

Les autorités de plusieurs pays, dont la Colombie, l'Argentine, le Venezuela, le Paraguay et Puerto Rico, ont répondu ces derniers temps à des mouvements de contestation sociale sur la voie publique en faisant un usage inutile et excessif de la force.

Bien que le taux d'homicides ait diminué au Honduras, Amnesty International reste profondément préoccupée par le niveau élevé de la violence et de l'insécurité dans ce pays. L'impunité qui y règne entame largement la confiance de la population dans les pouvoirs publics et la justice. D'importantes manifestations ont récemment eu lieu aux quatre coins du Honduras pour dénoncer l'absence de transparence lors des élections présidentielles de novembre dernier. Les forces de sécurité les ont réprimées avec brutalité. Selon plusieurs organisations locales, plus de 30 personnes seraient mortes, des dizaines d'autres auraient été blessées et plus d'un millier auraient été arrêtées.



Ailleurs, au Venezuela, les services de sécurité ont également fait un usage excessif de la force contre des personnes qui manifestaient pacifiquement, n'hésitant pas, notamment, à utiliser du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc. Plus de 120 personnes sont mortes dans le cadre du conflit social en cours. Des milliers d'autres ont été placées en détention de façon arbitraire et de nombreuses plaintes pour actes de torture et autres mauvais traitements ont été enregistrées. Le système judiciaire a fréquemment été utilisé pour faire taire les dissidents, notamment par le recours à des tribunaux militaires pour juger des civils, et pour poursuivre et harceler les défenseurs des droits humains.

Les défenseurs des droits humains

Le Honduras reste le pays le plus dangereux de la région pour ceux et celles qui défendent les droits fondamentaux de la personne, en particulier lorsqu'ils militent pour la défense de la terre, des droits fonciers et de l'environnement. Au Guatemala et au Honduras, les défenseurs des droits humains sont la cible de campagnes de diffamation de la part d'agents de l'État et d'acteurs non étatiques liés à des entreprises nationales ou multinationales, qui cherchent à dénigrer leur action. Ils sont en outre victimes d'actes d'intimidation, de menaces et d'agressions, qui ne donnent jamais lieu à des enquêtes sérieuses. Au Guatemala, la justice est souvent utilisée pour attaquer, harceler et réduire au silence les défenseurs des droits humains.

Concernant l'assassinat, en mars 2016, de la célèbre défenseure des droits humains Berta Cáceres, un récent rapport rédigé par une équipe d'avocats internationaux dénonce les graves lacunes de l'enquête officielle. Amnesty International exhorte par conséquent les autorités à mener des investigations afin d'établir les responsabilités et l'identité des auteurs moraux de ce crime. Par ailleurs, depuis le meurtre de Berta Cáceres, un certain nombre de militants écologistes et des droits humains du Honduras ont fait l'objet d'actes de harcèlement et de menaces.

En Colombie, les attaques se multiplient contre les défenseurs des droits humains, notamment contre les leaders communautaires, les personnes qui militent pour la défense de la terre, des droits fonciers et de l'environnement, ainsi que celles qui font campagne en faveur du processus de paix. Cette dégradation de la situation est extrêmement préoccupante. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, plus d'une centaine de défenseurs des droits fondamentaux de la personne ont été tués en 2017. Il faut ajouter à cela les menaces de mort émanant de groupes paramilitaires. Dans la majorité des cas, les autorités n'ont pas été capables d'identifier les responsables de ces meurtres et de ces menaces.

À Cuba, un grand nombre de défenseurs des droits humains et de militants politiques continuent d'être la cible d'actes de harcèlement et d'intimidation, sont renvoyés de la fonction publique sans raison valable ou sont placés en détention arbitraire, le pouvoir cherchant ainsi à faire taire les critiques. La censure reste en vigueur, aussi bien sur Internet que dans le monde réel. Parmi les prisonniers d'opinion figure notamment Eduardo Cardet Concepción, leader du Movimiento Cristiano de Liberación, un groupe qui milite en faveur de la démocratie. Il a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour avoir publiquement critiqué l'ancien président cubain Fidel Castro. Autre exemple, celui des Dames en blanc, ce groupe de femmes dont des proches sont détenus pour des raisons politiques et qui reste l'une des cibles privilégiées de la répression officielle.

La décision de la Cour suprême de Justice du Pérou, qui confirme l'acquittement de la défenseure des droits humains Máxima Acuña Atalaya, après cinq années de procédure judiciaire abusive pour appropriation illégale de terres, fera date pour tous les militants écologistes de la région, même s'il reste encore beaucoup à faire pour garantir réellement et totalement la protection des défenseurs des droits fondamentaux sur le continent américain.

Les droits des peuples indigènes

Les droits des peuples indigènes continuent d'être bafoués dans de nombreux pays d'Amérique, entre autres en Argentine, en Bolivie, au Canada, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Honduras, au Nicaragua, au Paraguay ou encore au Pérou.

En Argentine, les membres des populations autochtones sont toujours traités comme des criminels. Ils font



l'objet de harcèlement sous forme de poursuites pénales et d'attaques de la part de la police (notamment de passages à tabac et d'actes d'intimidation). Rafael Nahuel, membre de la communauté mapuche, est décédé de mort violente en novembre 2017, lors d'une expulsion réalisée par les forces de sécurité.

En Colombie, la vague d'homicides dont sont victimes des membres de communautés indigènes historiquement affectées par le conflit armé met en évidence les limites de la mise en œuvre de l'Accord de paix. L'assassinat de Gerson Acosta (leader du conseil indigène Kite Kiwe de Timbío, dans le département du Cauca, tué de plusieurs balles alors qu'il sortait d'une réunion communautaire) illustre de manière tragique l'inefficacité des mesures prises par les autorités pour protéger la vie et assurer la sécurité des dirigeants et, plus généralement, des membres des populations autochtones.

Au Pérou, plusieurs lois ont été promulguées qui affaiblissent la protection des droits des peuples indigènes en matière de maîtrise des terres et des territoires et remettent en cause leur droit à décider d'accorder ou non leur consentement libre, préalable et informé. De même, le Pérou continue de ne pas assurer le droit à la santé de centaines de personnes appartenant à des populations indigènes, dont les seules sources d'eau ont été polluées par des métaux toxiques et qui ne bénéficient pas d'un suivi médical satisfaisant.

En Équateur, le droit des populations indigènes à donner ou non leur consentement libre, préalable et informé n'est toujours pas respecté. L'État n'hésite pas, notamment, à pénétrer dans les territoires autochtones dans le cadre de projets d'extraction de pétrole.

De la même manière, le droit à la terre des peuples indigènes du Paraguay, ainsi que leur droit à donner ou non leur accord libre préalable et informé en cas de projet les concernant, ne sont pas non plus respectés. Malgré les arrêts rendus par la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans les affaires [XX], l'État n'a pas reconnu à la communauté Yakye Axa le droit d'accéder à ses propres terres, et il n'a pas non plus résolu le litige concernant la propriété de certaines terres dont a été expropriée la communauté Sawhoymaxaxa.

La Cour suprême de justice du Guatemala a reconnu qu'il y avait eu absence de consultation préalable du peuple indigène Xinca de Santa Rosa et Jalapa, victime des effets néfastes d'activités minières. Au Brésil, les conflits fonciers et les violations de territoires de peuples indigènes commises par des exploitants forestiers et des prospecteurs illégaux se traduisent par des violences perpétrées contre les communautés autochtones.

Égalité et non-discrimination

Dans toute la région, les femmes et les filles continuent d'être victimes de toute une série d'abus et d'atteintes à leurs droits fondamentaux, et notamment de violences, d'actes de discrimination et de violations de leurs droits sexuels et reproductifs.

Les auteurs de viols, d'homicides ou de menaces jouissent d'une totale impunité. La discrimination est profondément enracinée dans le cadre même des enquêtes et des poursuites diligentées sur ce type d'infractions. Elle est fréquemment renforcée par une absence de volonté politique et l'insuffisance des moyens mis à disposition.

En République dominicaine, par exemple, les violences persistantes liées au genre des personnes se traduisent par une augmentation du nombre d'homicides dont les victimes sont des femmes ou des filles. La violence liée au genre faite aux femmes et aux filles est également un phénomène très préoccupant au Mexique. La situation à cet égard s'est aggravée au Nicaragua et au Salvador.

On note en outre une multiplication des meurtres de femmes occupant des postes de dirigeantes en Colombie, un pays où aucun progrès réel n'a été fait pour garantir l'accès à la justice des personnes ayant survécu à la violence. Les organisations colombiennes de femmes ont cependant obtenu que l'Accord de paix précise bien que les individus soupçonnés d'avoir commis des actes de violence sexuelle devaient être traduits devant les tribunaux de transition.

Les personnes LGBTI sont quant à elles confrontées à des actes persistants de discrimination, de harcèlement et de violence dans la région, en particulier dans des pays comme Haïti, le Honduras ou la Jamaïque. Le corps



dépecé d'une femme transgenre, Jessica Rubi Mori, a ainsi été retrouvé dans un terrain vague en République dominicaine. En Bolivie, le Tribunal constitutionnel plurinational a partiellement invalidé une loi qui autorisait le mariage civil des personnes transgenres dont les documents d'identité indiquaient le changement de sexe.